

Un congrès et une nouvelle équipe dirigeante... 2

14<sup>ème</sup> congrès de la FERC CGT 4

Trois primo-congressistes de la CGT EP au 53<sup>ème</sup> congrès confédéral ! 5

Réforme de la voie professionnelle : une démarche néolibérale de dérégulation 6

Lycée professionnel : De l'excellence à la liquidation... 10

Réforme des retraites : Nous les gueux 13

SNU : 100 pompes pour aimer la patrie 15

Formateurs : je souhaite vous dire... 16

Rectorat Refus d'installer Les inspecteurs sous l'influence des chef-fes d'établissement du privé ? 17

Bâillonnée 18

Ma première manif à Paris 19

## HAUT LES CŒURS !



La réforme des retraites passée en force, malgré l'opposition de plus de 70% des français-es, la forte mobilisation et une intersyndicale historique lors de ces 14 journées de grève, laisse un goût amer. Travailler deux ans de plus ne passe toujours pas.

La destruction massive des services publics continue avec l'annonce du Pacte, imposé à la hâte au mois de juin, pour une application au 1er septembre. Alors qu'on nous avait promis une revalorisation généralisée et sans contrepartie de nos salaires, ce sont finalement des missions supplémentaires, et le fameux : « travailler plus pour gagner plus » qui est de retour.

Aussi, nous réaffirmons notre opposition à la mise en œuvre de ce Pacte, qui va accroître les inégalités de genre, renforcer la division des équipes, entre premier et second degré, LGT, LP et agricoles, droit public et droit privé. Autre exemple : la casse du lycée professionnel avec des collègues contraint-es de changer de corps dès la rentrée.

Dernier effet de Com' du gouvernement, la sortie médiatique, sur l'heure de sensibilisation au harcèlement, en juin dans tous les établissements contribue aussi à la démotivation des personnels et au sentiment de déclassement général.

L'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet et les miettes octroyées aux personnels de droit privé restent bien en deçà de l'inflation. Un mépris de plus envers nous.

**Restons vigilant-es et reposons-nous cet été pour être d'attaque dès la rentrée !**

# UN CONGRÈS ET UNE NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE...



Le nouveau bureau national de la CGT Enseignement privé

**Du 10 au 12 mai 2023, une centaine de congressistes ce sont retrouvés à Ronce les Bains (17) pour le 4<sup>ème</sup> congrès de la CGT Enseignement privé, temps fort de la vie démocratique syndicale.**

Après l'accueil par la secrétaire de l'UD17 (Union Départementale), appel des délégués, élection du bureau du congrès, constitution des commissions et débat d'actualité. Au menu, sans surprise, les luttes en cours (réforme des retraites, pacte, lycée professionnel...)

L'après-midi fut consacrée au bilan du mandat des 4 années passées. Notre syndicat connaît une forte croissance, grâce à un travail collectif ancré sur le terrain. La période fut pourtant compliquée (covid, politique Blanquer...). La **CGT-EP** a confirmé son statut de syndicat incontournable du paysage de l'enseignement privé ainsi que sa représentativité dans l'Agricole et au Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). **Notre nombre d'adhérent-es a augmenté de plus de 50 % en 4 ans ! Le bilan d'activité a été adopté à 94 %, le bilan financier à 95 %.**

Le jeudi, débats sur le document d'orientation, les statuts et les pères revendicatifs.

Des temps festifs punctuaient les temps de travail : théâtre « *Mon petit pays* », représentation du Collectif Gonzo pour leur spectacle « *Empreinte* » et... bar militant !

Le vendredi, la nouvelle direction « Commission Exécutive Nationale » (CEN) composée de 50 camarades a été élu-e, ainsi que la nouvelle « Commission Financière de Contrôle » CFC (7 camarades), suivie de la désignation d'un nouveau bureau national composé de 10 camarades (dont 3 co-secrétaires généraux) issus-es d'académies, de statuts, d'expériences et de formations différentes.

Une nouvelle page de l'histoire de notre syndicat se tourne.

Nous devons redonner à notre jeunesse l'envie de participer massivement au combat social. Comme l'a dit Simone Weil, « *Chaque génération se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le referra pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse.* »

CONGRÈS CGT-ENSEIGNEMENT PRIVÉ

RÉSULTATS DES VOTES

	CONTRE	POUR
RAPPORT D'ACTIVITÉ	0 %	94%
BILAN FINANCIER	0 %	95 %

**ADOPTÉS !!!**



Un autre enjeu majeur requiert notre attention : la cause environnementale. Nous devons nous emparer de cette question pour éviter que le patronat ne l'utilise comme un instrument de pression sociale et faire de la transition écologique un véritable sujet de lutte.

Nous devons combattre de façon radicale la banalisation de la violence sociale. Nous devons rester vigilant-es et uni-es pour défendre nos droits et préserver les avancées sociales durement acquises.

Nous devons enfin résister sans relâche à ce discours qui

voudrait nous imposer la normalisation de l'extrême droite. Comme l'a souligné Anette Wieviorka, militante polonaise des Droits de l'Homme, « *L'extrême droite prospère là où règne le silence et l'indifférence. Nous ne pouvons pas nous permettre de rester silencieux ou indifférents face à l'intolérance et à la discrimination.* »

C'est ensemble que nous pourrons relever ces défis. Continuons à nous battre, à nous organiser et à construire un avenir où les droits des travailleur·ses sont respectés et où la justice sociale prévaut.



# 14<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE LA FERC CGT SAINT PIERRE QUIBERON



**Le 14<sup>ème</sup> congrès de notre Fédération, la FERC (Fédération de l'Éducation de la Recherche et de la Culture, 8<sup>ème</sup> Fédération de la CGT) s'est déroulé du 22 au 16 mai dernier dans les locaux de l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques à Saint Pierre Quiberon dans le Morbihan.**

Près de 200 personnes, délégué·es délibératifs ou délégué·es consultatifs (Membres de la Commission Exécutive sortante) ont participé à ces travaux.

La délégation de la CGT enseignement privé était représentée par 15 Camarades. Elle a travaillé sur les textes de congrès : le rapport d'actualité ; le rapport d'activité et les perspectives pour les 4 années à venir ; la syndicalisation de la jeunesse ; le combat contre les idées et les pratiques de l'extrême droit. Le congrès s'est aussi attelé à un toilettage des statuts de la Fédération. Toutes les résolutions ont été approuvées à la majorité des congressistes avec des débats permettant d'échanger de manière constructive sur des sujets éminemment importants.

Par ailleurs, les congressistes ont pu participer à des moments particuliers intéressants comme une table ronde avec un sociologue, le Secrétaire général de la FSU, Benoît Teste, un représentant de la direction de Sud Éducation et un autre du SGEN CFDT.

Il y eut aussi un moment d'échanges forts avec l'ensemble des anciens Secrétaires Généraux de la FERC qui ont revisité toute l'histoire de notre organisation.

Une nouvelle direction a été élue pour le mandat à venir. Elle est élue à 97 % des mandats, ce fort taux étant une première pour notre organisation. La Commission Exécutive Fédérale comportera 7 membres de notre syndicat, dont notre Camarade Gwenola Briand qui intègre au Bureau Fédéral,



*Le nouveau bureau fédéral*



*Les anciens Secrétaires Généraux de la FERC avec Charlotte Vanbesien*



*Charlotte Vanbesien (au micro)*

en remplacement de Philippe Legrand qui a terminé son second mandat.

Charlotte Vanbesien est notre nouvelle Secrétaire Générale en remplacement de Marie Buisson qui reste membre de la CEF.

**Bon courage à cette nouvelle équipe que nous saurons épauler pour les 4 années à venir.**

# DÉROUTANT, VIOLENT, FORMATEUR, ÉPUISSANT MAIS UNIFICATEUR !

**On nous avait dit « dans une vie il faut au moins faire un congrès ». Nous nous sommes senties toute petites au milieu des 942 congressistes du congrès confédéral (le congrès de la CGT !). Pourtant notre syndicat est loin d'être si petit.**

## DÉROUTANT

À notre arrivée : interdiction d'aller dans la salle du congrès car la fédération du commerce veut y entrer en force. À l'ouverture : premières prises de parole pour demander l'intégration du représentant de la CGT-Police (apparemment pas à jour de ses cotisations). Des gens qui crient pour avoir le micro, des gens qui crient au micro... Des militantes qui envahissent la tribune en scandant « *pas de 49.3 à la CGT* ».

Puis, le rapport d'activité ne passe pas, le rejeter c'est rejeter ce que nous avons fait ces 4 dernières années...

## VIOLENT

Dans ce climat, nous étions assises parmi par les membres de notre fédération, la FERC pour notre part.

Dans les invectives, dès le début, un rejet de la ligne de Marie BUISSON avec la participation au collectif « Plus Jamais ça » (Collectif pour la justice sociale et climatique). La référence à ce collectif a été retirée du document d'orientation, comme celle, explicite, du rapprochement avec la FSU (syndicat majoritaire dans l'éducation nationale) et Solidaires. Est-ce parce que leur intégration changerait le poids des fédérations dans la CGT ?

Un vent de révolte contre Philippe Martinez qui le mardi matin avait cité le mot « *médiation* » à BFMTV. La radicalisation du mouvement est alors créée et soutenue par une partie bruyante des congressistes. Comme s'il suffisait au secrétaire général de la CGT de dire « *grève générale* » pour que la France soit à l'arrêt...

A ce moment, Olivier MATEU, secrétaire général de l'UD 13 commence à être sur toutes les lèvres. Sa pugnacité dans la lutte est impressionnante mais sa manière d'être avec son service d'ordre personnel fait surtout peur.

Des tractations, voire des menaces sur certain-es congressistes.

Imaginez un loft avec 1000 personnes, la fatigue nous gagnant, nous avons même peur de nous exprimer si d'autres pouvaient nous entendre, même pour une blague.

## FORMATEUR

Nous avons appris les rouages de la validation des documents du Congrès, qui seront la feuille de route des 4 prochaines années, avec des discussions qui, contrairement à de nombreux dires sont basées sur la démocratie.

Des milliers d'amendements ont été déposés, parfois acceptés, intégrés, parfois refusés d'office (suppression de la féminisation), parfois maintenus par les délégué-es, qui

avaient alors 4 minutes pour le « défendre ». Et là, nous avions 20 secondes : « POUR, CONTRE ou ABSTENTION », en écoutant bien la question ! POUR signifie le CONTRE de l'amendement défendu, ou POUR l'intégration de l'amendement si la commission amendements n'a pas su trancher ?

Nous avons appris que dans tous les corps de métier, les mots ont un sens, mais pas toujours le même... Par exemple « écologie », ou même notre hymne national, chanté par une partie de l'assemblée.

## ÉPUISSANT

Le jeudi, après des journées de 12 heures, voire des nuits pour certaines – on est bien loin des 32h – l'ordre du jour ayant pris du retard, à la place de la soirée fraternelle, nous devons voter la liste des 66 noms de la future direction nationale, avec possibilité de rayer des noms et d'en ajouter. Nous discutons, validons la « stratégie », selon nos mandats. C'était notre rôle et nous l'avons fait.

21h : la présidence du congrès nous annonce encore une quarantaine d'amendements pour la motion d'actualité... Nous avons capitulé et sommes parties pour aller manger.

## UNIFICATEUR

Nous retiendrons les luttes présentées pendant le congrès, les victoires, même s'il y a aussi des défaites.

Nous retiendrons cette unité, trouvée dans les échanges tout au long de ces 5 jours, entre nous, avec les camarades de notre fédération, les autres congressistes, mais aussi les camarades à l'organisation et à l'ALS (Animation des Luites et Sécurité).

Nous retiendrons des rencontres, comme par exemple avec nos camarades métallos du 63, qui nous ont expliqué leur ténacité à sauver leur boîte de 320 familles face à des ministres pas toujours compétents.

Nous avons plusieurs fois convaincu que sans une école libre et émancipatrice, il ne peut y avoir de bataille des idées au sein de nos syndicats et de l'interpro,

Nous retiendrons un moment de communion – excusez-nous du terme – lorsque le dernier jour du congrès, on projette les images des coulisses. Tou-tes ont réellement applaudi les camarades de l'orga et l'ALS, et le choix de remettre le surplus alimentaire aux Restos du Cœur.

A la fin de ce 53<sup>ème</sup> congrès, on nous a dit qu'il ne ressemblait à aucun autre et resterait dans les annales. En tout cas pour nous, c'est évident ! Nous avons survécu et en sortons grandi-es avec comme feuille de route : le débat, l'unité et la défense de nos droits !

**VIVE LE 53<sup>ème</sup> CONGRÈS ! VIVE LA CGT !**

Délégation CGT EP au 53<sup>ème</sup> congrès : Mejda Achouchi, Nadège Deladeuille, Marie Godlewski.

Nadège Deladeuille, *Clermont-Ferrand*

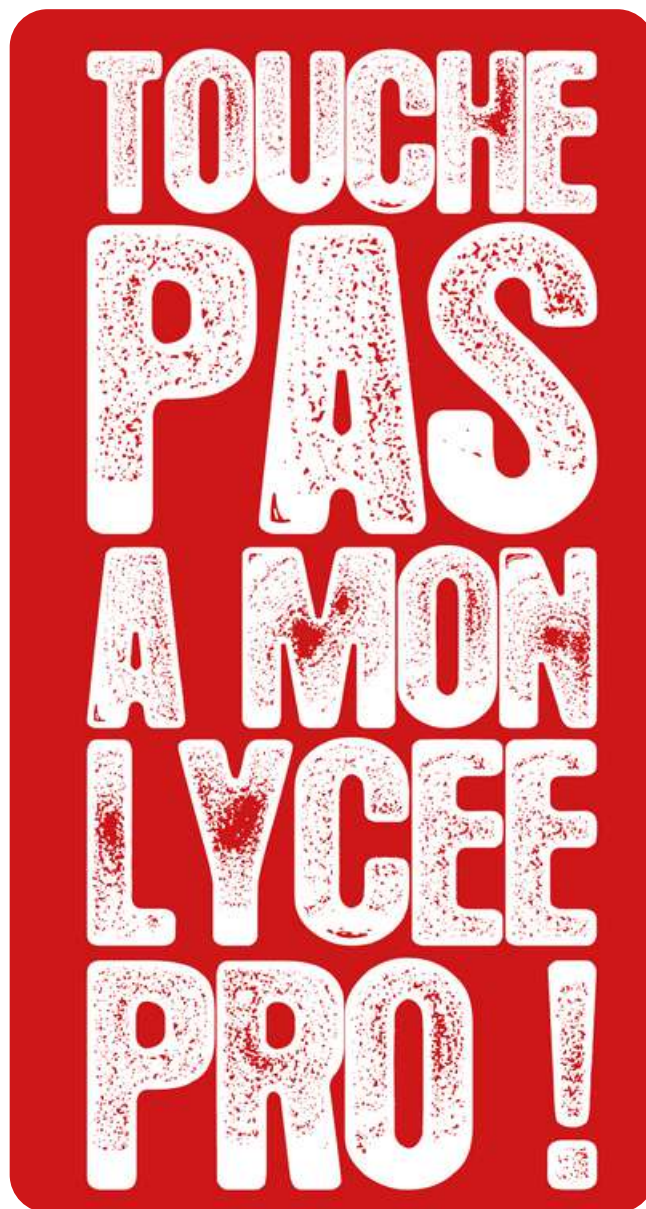
# RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE : UNE DÉMARCHE NÉOLIBÉRALE DE DÉRÉGULATION

*Fabienne Maillard souligne dans son article « La réforme de la voie professionnelle : une politique scolaire ? », que la rénovation de la voie professionnelle, engagée par le Ministre de l'Éducation Nationale dès 2007, relevait déjà d'un processus profond. L'ampleur des changements qu'elle a introduits dans cette voie de formation sont majeurs. Fondée sur la critique du manque d'efficacité et d'efficience de la voie professionnelle, cette réforme visait officiellement « l'élévation du niveau de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle, leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la réduction du nombre de sortants sans diplôme ». En fait, elle invitait à déconstruire l'enseignement professionnel et plus largement la voie professionnelle. Aux critiques visant les soi-disant dysfonctionnements du lycée professionnel allait succéder une violente offensive néolibérale.*

Par voie de conséquence, l'enseignement professionnel agricole en fait aussi les frais, avec une réforme du Baccalauréat professionnel en 2012, et une nouvelle en cours, complétées pour les enseignant-es de droit privé par une Convention Collective du CNEAP et du GOFPA, qui sont tout sauf des modèles de dialogue social, entraînant un peu plus nos collègues dans une spirale de précarisation de leur statut. Comme le souligne la CGT, il s'agit, concernant le GOFPA, d'un texte décidé entre les seuls employeurs et eux-mêmes : une « *recommandation patronale* ». En clair un texte issu de nulle part et sans aucune négociation !

En fait, tout cela est bien ficelé et pour répondre à cette ambition de dérégulation, d'importantes mesures ont été mises en œuvre : le cursus de formation des BEP (Brevet d'Études Professionnelles) et BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles) a été supprimé et ce diplôme est devenu une simple « *certification intermédiaire* », passée pendant la préparation du baccalauréat professionnel. Désormais, le baccalauréat professionnel se prépare en 3 ans et non plus en 4 ans comme auparavant, lorsque la formation durait 2 ans et intervenait après la détention d'un BEP, lui-même préparé en 2 ans.

Un tel projet s'inscrit-il dans une volonté de rapprocher les diplômes professionnels du système productif, comme l'affirme l'argumentaire de la réforme ? Mais quelle est, dans ce cas, la définition d'une « *certification intermédiaire* » dans la préparation à l'emploi, qui répond en fait de plus en plus clairement aux besoins des entreprises. Déjà, en son temps, le Ministre Xavier Darcos annonçait sa volonté de faire évoluer l'enseignement professionnel, en rappelant que celui-ci devait être l'unité de lieu fédérant les quatre voies d'accès aux diplômes : formation initiale par voie scolaire, par apprentissage, formation continue et validation



des acquis de l'expérience. De ce fait, la généralisation de la préparation en 3 ans du baccalauréat professionnel constituait le socle de ce projet, afin d'en faire le diplôme de référence de ce segment du système éducatif.

## AUGMENTER LE NOMBRE DE BACHELIERS PROFESSIONNELS ?

L'insuffisance du nombre des bacheliers professionnels a servi d'argumentaire à la justification de la réforme, la loi d'orientation sur l'éducation de 1989 affichant l'objectif de



conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat en 2000. Bien que la croissance du baccalauréat professionnel apparaisse considérable jusqu'en 2000, elle est cependant moins spectaculaire que celle du BEP, rapidement devenu le premier diplôme de la voie professionnelle en termes d'effectifs. Accusé de ne pas remplir ses fonctions et d'alimenter les sorties « *sans qualification* », le BEP n'est pas pour autant supprimé. Il devient une « *certification intermédiaire* » sans formation, dont le contenu est officiellement « *allégé* » et à laquelle tous les élèves qui préparent un baccalauréat professionnel doivent être présentés. Si la formation disparaît, le diplôme est donc conservé, mais dans une nouvelle version destinée à le rendre plus facilement atteignable.

Sous un habillage complexe, le principe est sans ambiguïté : il s'agit de permettre aux élèves qui échouent au baccalauréat professionnel ou qui souhaitent quitter le système éducatif en cours de formation de sortir munis d'un diplôme, de nouvelles spécialités de baccalauréat professionnel étant créées à la demande des organisations professionnelles.

## AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

C'est aussi à un argument économique que se réfère la réforme. La note adressée le 9 juillet 2007 par le directeur du cabinet du ministre au directeur général de l'enseignement scolaire rappelle dans son préambule « les faiblesses » de l'enseignement professionnel « *eu égard aux moyens importants qui lui sont accordés* ». Avec la suppression du cursus de formation au BEP et de l'examen final, c'est la réduction du nombre de sections de formation et, partant, du nombre de postes d'enseignant-es qui était attendue. D'importantes économies budgétaires devaient par conséquent pouvoir être réalisées. Pour ce qui concerne l'efficacité, c'est vers l'autonomie des établissements et de leurs responsables, ainsi que vers les enseignant-es que se tourne la réforme. Ces derniers ont fort à jouer puisqu'ils sont invités à mettre en place de nouveaux

dispositifs pédagogiques tels que « *l'accompagnement personnalisé* », à former au baccalauréat professionnel tout en faisant passer le BEP en cours de cursus, à réorienter les élèves mal à l'aise, à accueillir les jeunes issus d'une première année de CAP souhaitant intégrer une section de bac pro, et à individualiser le plus possible la formation tout en évaluant les élèves en permanence. Ils doivent également favoriser les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, avec un référentiel inchangé...

## LES RÉSERVES DES INSPECTEUR·TRICES GÉNÉRAUX·ALES

Pourtant, le rapport publié par l'inspection générale en juillet 2009 dresse un bilan critique du processus en cours et s'inquiète des dérives constatées. Il évoque la trop grande rapidité avec laquelle la réforme a été imposée aux académies, sans permettre les concertations préalables indispensables avec les conseils régionaux, en charge de l'offre de formation. Ce rapport déplore en outre le déséquilibre que la disparition du cursus de formation au BEP provoque dans l'offre de formation, laquelle ne repose plus que sur deux diplômes : un CAP réhabilité mais peu attractif auprès des jeunes et qui n'existe que dans certains secteurs d'activité, et un baccalauréat professionnel en 3 ans, souvent très spécialisé, qui pourrait bien susciter quelques déconvenues chez les élèves. Les inspecteur·trices généraux·ales redoutent une possible dévalorisation du baccalauréat professionnel, associée à une probable dévalorisation des diplômes du niveau V. L'un·e d'eux évoque une « *vision technocratique et une « dérive certificative* ».

## DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES DUBITATIVES

Les syndicats enseignants se sont d'abord violemment opposés au projet de réforme, en fustigeant les conséquences prévisibles de la réforme en termes de suppression de postes d'enseignants, de disqualification du CAP, de « *mort du BEP* » et de

perte de légitimité du baccalauréat professionnel. Les enseignant-es restent combatif-ives et proposent d'alléger les référentiels, tant il leur paraît difficile d'évaluer les élèves sur deux diplômes en même temps et dans un temps réduit, surtout avec le public auquel ils et elles ont affaire. Ils s'inquiètent aussi des stages, car leur organisation et la stabilisation d'un réseau d'entreprises d'accueil repose sur un bon ajustement entre les élèves et les entreprises. Un autre sujet les rassemble également : le redéploiement du CAP. Pour réserver l'accueil en baccalauréat professionnel aux élèves les plus aptes, afin d'assurer leur réussite et de favoriser leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, le ministère propose de multiplier les sections de CAP, là où elles avaient été auparavant supprimées. Les jeunes les plus en difficultés doivent y trouver leur place avant de poursuivre leur formation en baccalauréat professionnel. Si la réforme de la voie professionnelle est officiellement considérée comme un succès puisque le BEP a totalement disparu de l'offre de formation et que la France a enfin atteint son objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, plusieurs éléments invitent cependant à la prudence. Le total des inscrits dans la voie professionnelle diminue en effet, comme la valeur d'échange de ses diplômes sur le marché du travail.

## LYCÉES PROFESSIONNELS :

### UNE « RÉFORME » VOULUE PAR LE MEDEF !

Le 14 novembre 2017, Pierre Gattaz, le président du Medef de l'époque, affirmait que pour l'apprentissage, comme la formation professionnelle, les « entreprises devaient être au cœur du système ». Puis à l'issue de sa rencontre avec Emmanuel Macron, le 12 octobre 2017, il déclarait : « Il faut vraiment faire bouger le système [de l'apprentissage], cela fait des décennies que cela ne marche pas [...]. Nous souhaitons avoir la main totalement sur les filières d'apprentissage et les

CFA et que le financement soit direct et ne passe plus par les régions ». Quelques mois après, la loi Avenir Professionnel était promulguée et l'organisation patronale obtenait tout ce qu'elle avait réclamé ! Le Président de la République en appelait d'ailleurs à « une transformation profonde de la voie professionnelle. Il faut ré-arrimer très en profondeur le lycée professionnel avec le monde du travail, développer les stages d'au moins 50 %, revoir la carte des formations, laisser plus de liberté correspondant aux besoins du terrain. Les entreprises doivent être présentes dans tous les cursus scolaires. Des professeur-es associé-es venu-es du monde professionnel doivent voir leur place renforcée dans les Conseils d'administration des lycées. » Et la ministre de l'enseignement et de la formation professionnelle, Carole Grandjean, de rappeler qu'il est essentiel de « (...) rapprocher l'école de l'entreprise, (...) d'accompagner ces jeunes vers une acculturation du monde de l'entreprise par le biais des stages qui vont être augmentés. » Dès lors, faut-il s'étonner que la politique actuelle vise à faciliter le rapprochement entre école et entreprises pour améliorer la mise en adéquation de l'enseignement professionnel prodigué dans les filières qualifiantes avec les réalités des entreprises en matière de compétences professionnelles et de comportements sur le lieu de travail ? En fait, l'enseignement qualifiant sera revalorisé par la généralisation de l'alternance et l'accent mis sur les compétences entrepreneuriales. L'ouverture de l'apprentissage dans les lycées professionnels, la mutualisation des équipes, l'implication des professionnels dans le fonctionnement des établissements sont des pistes d'expérimentations qui ont le vent en poupe.

Actuellement, Emmanuel Macron veut favoriser les synergies avec le monde de l'apprentissage et il y a une réforme en matière d'éducation qui lui tient particulièrement à cœur : celle du lycée professionnel. Comme il

**LES LYCÉEN·NES DE LA  
VOIE PRO NE SONT PAS  
DE LA CHAIR À PATRON !**

**LYCÉEN·NES DE LA VOIE PRO :  
LYCÉEN·NES À PART ENTIÈRE !**





l'a redit lors de son entretien télévisé du 14 Juillet 2022, le président de la République a pour but d'améliorer l'insertion des jeunes qui sont passés par ces établissements tout en répondant mieux aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Il s'agit aussi de favoriser les synergies entre cette voie scolaire et le monde de l'apprentissage, pour que les deux systèmes jouent la carte de la complémentarité.

## RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : LES LIMITES DE LA STRATÉGIE PORTÉE PAR MACRON

Depuis la création du baccalauréat professionnel en 1985, on ne compte plus les gouvernements qui, de droite comme de gauche, ont ouvert le chantier. Or, cette fois-ci, la démarche lancée par M. Macron passe, symboliquement, par un changement de pilotage politique : la réforme est confiée à Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels.

En voulant s'adapter aux besoins des entreprises, le président de la République propose d'augmenter la durée des stages des lycéens professionnels de 50 % en trois ans. Il oublie que ces lycées ne peuvent avoir pour seul objectif l'emploi immédiat des bacheliers, car le lycée professionnel accueille une part d'élèves en grande difficulté sociale et scolaire plus grande que dans les autres filières.

### QUELLE ALTERNATIVE LA CGT PROPOSE-T-ELLE ?

La CGT propose la constitution d'un service public national de formation professionnelle continue financé par la contribution des entreprises, décliné en territoire et adossé aux réseaux des GRETA, de l'AFPA, du CNAM, des CRP (centres de rééducation professionnelle). Il doit permettre de répondre aux besoins économiques et sociaux, en tenant compte du développement harmonieux des territoires et de la diversité des publics. En prenant en considération les besoins de la personne, il s'agit d'élaborer, construire et accompagner un parcours de formation professionnelle adapté et personnalisé jusqu'à la réussite de son projet professionnel.

Pour la CGT, l'apprentissage doit rester une voie de formation professionnelle initiale comme une autre, il ne peut en aucun cas constituer le modèle unique qui s'imposerait à tous et toutes. Les deux voies de formation professionnelle initiale, sous statut scolaire ou par apprentissage, doivent rester attractives et complémentaires. Les apprentis sont dans un cursus de formation professionnelle initiale visant à leur faire acquérir une qualification. Ils et elles doivent bénéficier d'un statut protecteur. Dans le cadre d'une scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans, le statut le plus protecteur est celui d'élève.

La formation professionnelle initiale ne doit pas être tournée uniquement vers l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit donner l'accès à une culture générale et une culture professionnelle de qualité, garantie d'évolution à long terme et de poursuite de tout type d'études initiales ou continues. Les campagnes idéologiques successives tentent de faire de l'apprentissage la solution miracle pour lutter contre le chômage. Mais, nous le savons toutes et tous, la formation ne crée pas l'emploi. Le « bloc de compétences » est un « nouveau »

concept apparu en 2013 dont le MEDEF a fait son cheval de bataille, contre les diplômes nationaux, depuis longtemps. Imposer l'introduction des blocs de compétences revient donc à pulvériser le système qui reposait sur une logique d'acquisition d'une qualification complète au profit d'une « employabilité » immédiate et locale, une main d'œuvre « bon marché ».

### NOTRE OBJECTIF : RENFORCER LES OUTILS EXISTANTS !

Ainsi l'AFPA, créée à la Libération pour la reconstruction, devrait accueillir, orienter, former et reconverter les salarié·es touché·es par la crise sanitaire et économique. Cet outil de la formation doit être intégré dans les réflexions politiques nationales et régionales.

Demain, il faudrait que les personnel·les enseignant·es, qu'ils ou elles exercent dans des lycées professionnels, dans des organismes de formation pour les contrats en alternance, ou en CFA, puissent avoir des conditions de travail dignes de ce nom. Que les formateurs, formatrices et les professeur·es qui dispensent des cours d'enseignement général ne voient pas ces heures diminuer d'année en année, au détriment des élèves, apprentis ou stagiaires qui verront disparaître la possibilité de poursuivre des études supérieures. Que les professeur·es, formateur·trices retrouvent des collectifs de travail où les concertations pédagogiques trouvent du sens pour la réussite des élèves/apprentis. Que la dévaluation de la formation professionnelle n'annonce pas la disparition des lycées professionnels comme cela est pressenti. Il faut ainsi accélérer la transition énergétique par la formation et l'ingénierie sur les métiers émergents. Participer aux GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) industrielles qui devront faciliter la nécessaire relocalisation et réindustrialisation de nombreux secteurs industriels et promouvoir, plus que jamais, l'éducation et l'émancipation, afin d'échapper à la barbarie douce<sup>1</sup> qui tente de nous asservir.

Patrice Castel, *Toulouse*

#### SOURCES :

<https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2016-1-page-151.htm>  
 Christian Sauce et Nasr Lakhsassi, <https://blogs.mediapart.fr/nasr-lakhsassi/blog/141022/lycees-pro-une-reforme-dictee-par-le-me-def-et-portee-par-des-organismes-privés>  
<https://www.medef.com/fr/content/eduquer-mieux-former-toujours-manifeste-pour-l-education-l-enseignement-superieur-et-l-apprentissage>  
<https://www.previsima.fr/actualite/formation-chomage-retraite-le-me-def-fait-des-propositions-pour-faire-reussir-la-france.html>  
<https://www.rue89strasbourg.com/greve-contre-reforme-lycee-pro-rene-cassin-248021>  
<https://www.rue89strasbourg.com/greve-contre-reforme-lycee-pro-rene-cassin-248021>  
[https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/07/30/emmanuel-macron-fait-du-lycee-professionnel-un-chantier-prioritaire\\_6136646\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/07/30/emmanuel-macron-fait-du-lycee-professionnel-un-chantier-prioritaire_6136646_3224.html)  
[https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/12/reforme-des-lycees-professionnels-les-limites-de-la-strategie-portee-par-macron\\_6145520\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/10/12/reforme-des-lycees-professionnels-les-limites-de-la-strategie-portee-par-macron_6145520_3232.html)  
[https://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/8p.reformeformation\\_enseignant.es-def.pdf](https://www.ferc-cgt.org/IMG/pdf/8p.reformeformation_enseignant.es-def.pdf)

1. Référence à l'ouvrage de Jean-Pierre Le Goff, La barbarie douce, La modernisation aveugle des entreprises et de l'école, Ed. La Découverte, 2003, 141 p

# LYCÉE PROFESSIONNEL : DE L'EXCELLENCE À LA LIQUIDATION

**Après les annonces du Président MACRON, le 4 mai, le ministre Pap NDIAYE a confirmé le lendemain la mise en place à marche forcée, dès septembre 2023, d'une nouvelle réforme du lycée professionnel. Quels sont les enjeux ? Quel avenir pour les lycées pro ? Quel impact sur les enseignant-es ? Pour les élèves ?**



Pap NDIAYE sur France Info le 5 mai 2023

## Ils ne nous prendraient pas pour des imbéciles ?

Le pouvoir en place poursuit la casse du lycée professionnel, au bénéfice de l'apprentissage, qui coûte moins cher. C'est, à nouveau, le sens de la réforme de 2023.

Les ministres Pap Ndiaye et Carole GRANDJEAN, ministre déléguée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, tentent d'amadouer les personnels dans la prose qui nous est adressée (4 mai) : « *construire à vos côtés, faire un choix d'avenir* », blablabla..., « *nous savons l'exigence de votre fonction, votre implication quotidienne* », blablabla..., « *nous souhaitons vous donner des moyens inédits, mieux reconnaître votre engagement, nous ferons ensemble de véritables tremplins vers la réussite pour tous les élèves* », blablabla..., « *mieux valoriser l'engagement, mieux accompagner les difficultés scolaires, vous pourrez être porteurs de solutions d'avenir* », blablabla..., « *nous connaissons le professionnalisme et la persévérance avec lesquels vous accompagnez chaque jour nos jeunes...* »).

Encore un peu et on va être augmenté-es ! Ah non, on aura juste le droit de travailler plus pour gagner plus. Voire d'être conduit à changer de métier si l'on fait partie d'une filière qui ne « *répond plus aux besoins de l'économie* ». Merci, on ne va pas se laisser berner.

Premières annonces : la fermeture de 80 filières et l'ouverture de 150 nouvelles. Les fermetures, essentiellement dans le tertiaire - vente, accueil, AGORA (Ex-GA), laisseront sur le carreau des milliers de profs. On va en faire quoi ?

Ils « *pourront se diriger vers le professorat des écoles (1er degré), vers les collèges* » ou vers les nouveaux « bureaux des entreprises », créés au sein des lycées professionnels pour aider les élèves à trouver des stages...

Et on recrute de nouveaux profs pour les 150 filières ouvertes ? Et bien non : le ministère va recruter des « professeurs associés », qui « *viennent du monde de l'entreprise et vont consacrer un après-midi dans la semaine pour former des jeunes* ».

Si le sujet n'était pas aussi grave et sérieux, ce serait presque risible. On va remplacer des profs par des professionnels qui vont donner un peu de leur temps ? Comme si enseigner pouvait s'improviser...

Concernant les fermetures : au-delà de la casse que cela représente, et que l'on conteste donc fermement, **peut-on imaginer un tel bouleversement pour la rentrée prochaine** alors que les dotations horaires sont déjà transmises aux établissements, les mouvements de l'emploi déjà en cours ?

## On ferme !

2 600 places d'élèves dès la rentrée 2023.

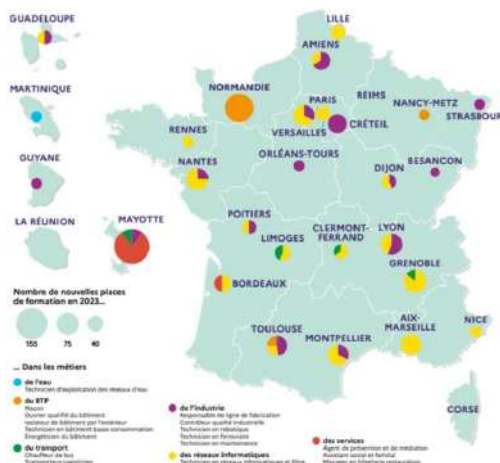
## Calendrier prévisionnel :

**100 %** de formations non insérantes **fermées** à la rentrée scolaire 2026 !



## On ouvre !

3 000 places d'élèves dès la rentrée 2023 dans les domaines d'avenir (énergie, BTP, transport, industrie, services...). Vous pensez que dans 4 mois, nos établissements pourront accueillir ces formations ? Que des profs seront recruté-es ?



## Les promesses n'engagent que ceux qui les croient...

Depuis des années, les gouvernements successifs ont progressivement fermé un grand nombre de filières « industrielles ». Pourquoi ? En réalité parce qu'elles coûtaient « trop cher » : c'est plus cher de mettre 8 élèves dans un atelier avec des machines performantes, que 30 dans une salle de classe pour un bac pro « commerce ». Et aujourd'hui, on nous annonce que l'on va « Adapter/réaménager » la carte des formations ? Avec la fermeture de celles qui ont un mauvais taux d'insertion. Vous avez vu le terme « création », vous, quelque part ? À quand un retour de filières « automobile », « maintenance industrielle », « Métiers de bouche », « Energie renouvelable » dans nos lycées pro ? Saint-Glin-Glin, priez pour nous...



## Les propositions de la réforme :

Lutte contre le décrochage (qui est une vraie problématique) : « Mobilisation de bonnes solutions afin d'éviter une situation de déscolarisation. Permettre à chaque lycée de faire du sur-mesure ». Ouf, on est sauvés... mais concrètement : ça donnera quoi ?

Soutien en petits groupes pour les compétences de base (mathématiques et français) dans les établissements où les enseignants souhaitent s'engager. Or, nous avons déjà eu notre Dotation Horaire pour la rentrée prochaine dans les établissements ? Avec quoi va-t-on faire ces « petits groupes » ? Sans doute, comme au collège, avec une dotation en HSE qui, comme au collège, laissera penser que l'on augmente les profs alors qu'on leur propose de faire des heures sup'.

Ah, aussi, mais ce n'est pas encore indiqué : puisque vous ne faites rien pendant que vos élèves sont en stage, et bien vous allez devoir des heures, judicieusement utilisées au gré des « besoins » dans l'année...

Le risque est extrêmement fort sur les plus petits lycées professionnels : il va falloir « rentabiliser » et regrouper les formations « par pôle de métiers » au niveau régional. Aïe. On pleurera plus tard toutes ces fermetures, y compris les BTS dans quelques années, actuellement alimentés par les Bac Pro qui vont fermer...

« Création d'un "Bureau des entreprises" dans chaque établissement pour accompagner les jeunes et les aider à

## Lycée pro : voie d'excellence : ce n'est pas nouveau !

Emmanuel MACRON et Pap NDIAYE veulent nous vendre une réforme qui ferait du lycée pro une « voie d'excellence ». Ce n'est pas nouveau. Petit coup d'œil dans le rétro :

Le ministre DARCOS (Gouvernement SARKOZY), en 2007, justifie entre autres sa réforme du Bac Pro en 3 ans (des milliers de suppressions de postes !) pour faire du Lycée Professionnel (et notamment des « lycées des métiers »), une « filière d'excellence ».

16 ans plus tard, on en constate les conséquences désastreuses. Ajoutons qu'entre temps, il s'est en passé des choses. Enfin, surtout, il s'en est dit, des choses. Et nous en avons subi, des attaques.

Le MEDEF pousse depuis longtemps pour... « l'apprentissage, voie d'excellence » (2010). Tiens, on comprend mieux les intentions du gouvernement.

Enfin, en 2018 (sous le quinquennat d'un certain MACRON Emmanuel), le gouvernement a mis en place une grande et belle réforme (déjà, à l'époque, en réduisant le nombre de filières), pour « faire de la voie professionnelle un parcours de réussite et d'excellence ». Sans doute, ne s'en souvenait-il plus ce 4 mai 2023, en faisant ses annonces ?

*trouver des stages, développer les partenariats afin de créer plus de liens entre le monde éducatif et le monde de l'entreprise.* ». Notre ministre sait-il que c'est ce que l'on fait tous les jours ? Il existe en outre des DDFPT, qui passent un peu de temps à s'occuper des recherches de stage ou du suivi des élèves et des relations avec les entreprises...

« *Recrutement de professeurs associés, qui sont des professionnels pour épauler les enseignants* ». Alors là on est mal. Celui, celle qui ne voit pas que nous allons être remplacé-es, petit à petit, par des professionnel-les, a de vrais problèmes. Ces professionnel-les (qui eux, « savent » de quoi ils parlent) viendraient donc faire quelques piges dans les établissements ? Il faudra quand même les trouver... Mais si ça se trouve, comme pour la mise en œuvre de la mixité des publics et de l'apprentissage, on est bien capables de faire le boulot et d'être nos propres fossoyeurs ! Et si c'est comme pour les CFA, nous allons devoir leur donner nos progressions et nos évaluations, en plus.

**Notre ministre ne le sait peut-être pas... mais le travail avec les professionnels extérieurs, là encore, mais on le fait déjà. Beaucoup.**

.../...

« Les jeunes souhaitant s'insérer verront la durée de leurs stages augmenter de 50 %. Ils seront accompagnés par France Travail pendant leur année de terminale ». Cool, ça va faire plaisir aux agents de Pôle Emploi (ancien nom de France Travail), qui s'ennuient un peu en ce moment. Avec certitude, ils vont s'occuper de nos élèves de Terminale. Mais encore une fois : on s'en occupe déjà un peu, aujourd'hui, des élèves, voire des parents ?

« Reconnaître l'engagement des professeurs de LP, par la revalorisation déjà détaillée applicable à l'ensemble des enseignants, selon leur carrière, par le "Pacte LP" qui est une revalorisation selon une palette de missions nouvelles, en fonction de la participation des enseignants aux nouveaux dispositifs ». Ah, ça, c'est bon ! Voilà les pépettes qui arrivent. Bientôt riches !

**La revalorisation** déjà détaillée, c'est 104€ bruts pour tout le monde (c'est bien, mais ces 80 euros nets ne compensent pas l'inflation, ni la perte des dernières années). La prime d'attractivité va offrir une revalorisation plus intéressante aux échelons 4, 5 et 6. Là aussi, c'est bien. Mais vu que les échelons d'après ne suivent pas le même chemin, c'est un tassement et un ralentissement de la progression qui est organisé. Pour le Lycée professionnel, les « unités » du « pacte » restent très floues et leur détournement par certains établissements sont inquiétants. Des collègues sont attirés par le mirage de la rémunération supplémentaire (1250 euros par « unité »). Mais pour quel contenu ? Quelle division des équipes ? Comment le ministère compte-t-il faire travailler les collègues en plus ? On peut supposer qu'il considère d'ores et déjà que **ce pourrait être durant les PFMP...**

« Travaillez plus, et vous gagnerez plus ». Même s'il n'y en aura pas pour tout le monde...

**À la CGT, nous revendiquons une augmentation de salaire inconditionnelle, qui reconnaîtrait nos métiers à leur juste valeur, et l'embauche de personnels supplémentaires pour prendre en charge les « nouvelles missions » qui pourraient ainsi être réparties !**

## Gratification des élèves en stage : Une fausse bonne idée ?

À première vue, la rémunération des élèves en stage est une bonne nouvelle : nos élèves vont être contents. Mais si on prend un peu de hauteur : est-ce normal de mobiliser des moyens pour rémunérer des élèves qui suivent une formation avant le bac ? De payer un jeune de 16 ans pour sa formation ? On nous explique que sinon, ils sont trop attirés par l'apprentissage. Mais qui paie l'alternance ? C'est l'État lui-même qui organise sa propre concurrence, en finançant outrageusement l'apprentissage au bénéfice des entreprises... La rémunération des stages en entreprise pour les élèves va engloutir l'essentiel des moyens attribués à cette réforme, sans certitude que cela soit attractif puisque dans le même temps, on poursuit la politique du mixage des élèves sous statut scolaire et en apprentissage (ces derniers étant bien mieux rémunérés par les entreprises et donc, indirectement, par l'état).

Pour rappel : 1 contrat d'apprentissage sur 3 ne va pas à son terme. Bizarre, non, pour un système aussi fantastique...



À la CGT, nous sommes inquiets pour notre travail, pour notre outil de travail, et encore davantage pour l'avenir des jeunes. On va préparer des salarié·es prêt·es à l'emploi. C'est bien. Mais où est passé l'ambition d'une école émancipatrice, ouverte, qui cherche à former des citoyen·nes éclairé·es, des salarié·es capables d'évoluer dans leur métier, de naviguer dans une société de plus en plus complexe ?

Pourtant, même avec les élèves de lycée pro qui nous arrivent parfois tout·es cabossé·es, nous pouvons le faire si on nous en donne les moyens, si on nous fait confiance.

Serge VALLET, Normandie

**Pour ne pas laisser faire, nous devons être fort·es, nombreux·ses et soudé·es.**

## NOUS LES GUEUX



***On ne peut pas discuter avec des menteurs  
On ne peut pas discuter avec des gens de mauvaise foi  
On ne peut pas discuter avec des politiques arc-boutés  
sur leurs dogmes***

***Ce n'est pas comme si les salaires ne suivaient pas  
l'inflation...***

***Ce n'est pas comme si le prix de l'énergie ne flambait  
pas...***

***Ce n'est pas comme si les dividendes baissaient...***

***Ce n'est pas comme s'il n'y avait d'autres solutions***

***Ce n'est pas comme si les plus riches vivaient 12 ans de  
plus que les plus pauvres***

***Ce n'est pas comme si un tiers des hommes les plus  
pauvres mouraient avant 67 ans***

***Ce n'est pas comme si les métiers d'utilité sociale (dits  
essentiels il y a peu) étaient les plus mal payés et donc  
les premiers touchés***

### OUBLIONS L'HISTOIRE

L'histoire nous enseigne que la régression est constante et toujours à la charge des mêmes, elle nous enseigne que le régime général (de la Sécurité Sociale) a été mis en place grâce aux régimes spéciaux, elle nous enseigne aussi que la dernière modification du passage de l'âge légal de 60 à 62 ans a généré un coût social fort pour les plus démunies et a profité encore une fois aux plus riches !

Lors du passage de 60 à 62 ans – et cela a été étudié, renseigné, publié, expertisé – le poids de la réforme a été porté par les plus précaires : allongement de la durée de chômage des plus de 50 ans, augmentation de dépenses sociales hors retraite (pensions invalidité, rente AT-MP, minimum sociaux RSA AAH ASS) de près de 4 milliards !

Suite à la réforme 2010 : 150 000 personnes de plus en invalidité et 80 000 personnes en plus aux minima : ça compte ou pas ?

En 2010, on comptait 310 000 personnes cumulant retraite et emploi, c'était 482 000 en 2018 et combien en 2023 ?

L'écart entre les souhaits et les prévisions d'âge de départ se creuse et en 2020 trois nouveaux retraités sur quatre

disent être partis dès qu'ils ou elles en ont eu la possibilité.

Dans le même temps les PERP, PERCO, PREFON... et autres contrats de retraite – à cotisations définies et non à prestations garanties – passent de 11,4 milliards en 2010 (8,7 en 2005), à 13 milliards en 2018 et combien en 2023 ?

Pas besoin d'avoir fait math'sup pour comprendre que si on travaille plus longtemps et qu'on part plus tard pour la même retraite, c'est que le rendement est moins bon !

Il vous faut un décodeur ?

### LES SOLUTIONS, ON S'EN MOQUE PUISQUE C'EST UN DOGME

A quoi cela sert que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) se fende d'un rapport annuel de 346 pages, qu'il calcule des réserves de plus de 150 Milliards et qu'il n'invite à aucune réforme urgente ?

A quoi bon montrer par des additions de niveau élémentaire que trouver 15 voire 20 milliards n'est absolument pas un problème et qu'il n'y a même pas besoin de changer le logiciel ?

La répétition n'est pas une vertu et d'autres solutions de financement – renseignées, expertisées – existent mais on ne fait pas boire des ânes qui n'ont pas soif.

Parmi **les plus simples, évidentes justes** et faciles à mettre en œuvre et qui rapporteraient à minima 24 milliards de façon annuelle :

- Augmenter le taux d'activité des femmes et faire le nécessaire pour parvenir à l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait 6,5 milliards d'€ de cotisations retraites
- Augmenter les salaires de 5% dans le privé rapporterait 18 milliards € de cotisations à la sécurité sociale dont 9 milliards € pour la branche retraites
- Augmenter le point d'indice de 5% rapporterait 4 milliards de cotisations retraites en plus.

- Une hausse de l'emploi de 2,4% : 9 milliards € de cotisations sociales dont 4,5 milliards pour les retraites (et 7 milliards d'économies pour l'assurance chômage)
- Réduire le temps de travail en abaissement l'âge de départ en retraite à 60 ans : 12 milliards d'économies sur l'assurance chômage

Parmi **les plus justes** et un chouïa plus dures à mettre en œuvre avec des parlementaires régressifs et qui pourraient rapporter au bas mot plusieurs dizaines de milliards :

- La fin des exonérations de cotisations a minima pour le CAC 40 : 5,5 milliards
- Une augmentation de l'assiette des revenus soumis à cotisations salarié-es et employeurs (intéressement, participation, épargne salariale, épargne retraite) : 10 milliards de cotisations, que l'on pourrait principalement affecter aux retraites
- Un élargissement de l'assiette aux dividendes versés par le CAC 40 : 14 milliards d'€ avec un taux à 28% au lieu des 15% actuels
- La remise en œuvre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en 2023 et 2024 pour un montant de 8 milliards d'euros sans même parler de son allègement de 50 % appliqué dès 2021
- L'instauration d'un impôt de solidarité sur la fortune permettrait de rapporter au bas mot 7 à 10 milliards d'euros de plus que l'actuel impôt sur la fortune immobilière (2 milliards d'euros)
- La suppression du prélèvement forfaitaire unique (la flat-tax) pour imposer l'ensemble des revenus financiers au barème progressif de l'impôt sur le revenu (selon les

estimations, 2 à 5 milliards d'euros en plus).

- Le renforcement des moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale (80 à 100 milliards d'euros par an)
- La réduction du nombre et du coût des niches fiscales (90 milliards d'euros pour 2023)

## LE SENS DE L'HISTOIRE N'EST QU'UNE QUESTION DE VOLONTÉ POLITIQUE

Les chiffres précédents donnent tout simplement le tournis tellement la solution est comme le nez au milieu de la figure. Cette réforme et les motivations qui la sous-tendent, sont mauvaises, viles et méprisables.

Ce n'est que la suite d'un long processus où l'État providence est démantelé sous le prétexte de vouloir toujours réduire les impôts. Enfin, surtout ceux des 10% les plus riches...

L'État providence est réduit à la portion congrue, vendu à la découpe au privé afin qu'il ne reste plus que l'état régalien, celui qui ne s'occupe que de la sécurité intérieure (police, justice) et extérieure (armée, diplomatie).

Cette réforme est une manifestation supplémentaire du désengagement de l'État dans sa dimension sociale. C'est le refus de réduire les inégalités de genre et sociales. C'est le refus de mettre en place un partage juste des richesses.

Le pays « *tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal* » disait un président en mai 2020...

Tiens au fait ? Et si nos gouvernants exerçaient ces métiers jusqu'à 64 ans ? Maçon, aide-soignant.e, infirmier.e, caissier.e, enseignant.e... ?

Tiens, au fait ? Si demain, le gouvernement et les actionnaires du CAC 40 se mettaient en grève, le pays serait bloqué ?

On en parle ?

Damien Smaghe, Montpellier

Sources : rapports annuels « Les retraités et les retraites » de la DREES et du COR - Pole éco CGT

vous êtes la cgt ?



# 100 POMPES POUR AIMER LA PATRIE

**Un jeune, c'est dangereux par nature. On le sait tous. Pour affronter ce danger mortel pour la Patrie, Jupiter a décidé de les mettre au pas avec une arme terriblement efficace : le Service National Universel (SNU).**

## DES DÉBUTS PROMETTEURS...

Piloté par deux ministères totalement complémentaires, le ministère des Armées et celui de l'Éducation Nationale, cette idée ne peut faire que des étincelles. D'ailleurs, depuis 4 ans que ce dispositif existe, on peut clairement parler de franche réussite :

- Dès sa phase expérimentale ce dispositif a tenu toutes ces promesses. En 2019 à Evreux, 100 jeunes en uniformes (c'est important l'uniforme ! On sait tous qu'un uniforme règle tous les problèmes de discrimination et d'inégalité) sont laissés en plein soleil lors d'une inauguration de statue. Une vingtaine sont évacués discrètement suite à un malaise. Un sera hospitalisé.

- Juin 2022, à Evreux. Une dizaine de jeunes fait également un malaise à cause de la chaleur lors de la commémoration de l'Appel du 18 juin du Général de Gaulle. 5 seront amenés aux urgences.

- Strasbourg en juillet 2022 : 2 jeunes filles sont surprises dans le dortoir des garçons. Face à un tel acte antipatriotique à la limite de l'insubordination, une réaction pédagogique et mesurée s'impose : à 22h30, tous les volontaires du SNU se déroulant dans le lycée J.Rostand sont appelés à descendre dans la cour pour faire des pompes.

Gageons que suite à ces expériences, ces enfants ont désormais l'amour de la Patrie chevillée au corps...

## VERS UNE GÉNÉRALISATION ?

Bien évidemment, une telle idée doit être partagée. Le 15 mars dernier, la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du Service national universel, Sarah El Haïry a annoncé que l'exécutif réfléchissait à la généralisation du SNU qui a visiblement envie de faire sienne la citation de l'écrivain autrichien Stefan Zweig : « *Quand les drapeaux sont déployés, toute l'intelligence est dans la trompette* ».

Mais après bien des volte-face, le pouvoir en place a reculé sur le caractère obligatoire, pour l'instant.

Ecartons d'emblée la question du coût du dispositif, le généraliser coûterait entre 2 et 3 milliards d'euros. Une pacotille. De toute façon, si on affectait cette somme d'argent à l'Éducation Nationale, qu'en ferait-elle ? Rien de plus, elle croule déjà sous les moyens.

Ecartons enfin tous ses contre-arguments philosophiques qui nous expliquent que selon le BOEN (Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale), le rôle de l'Éducation Nationale est de former la jeunesse à l'esprit critique et



à la démarche intellectuelle. Le rendre obligatoire sans possibilité d'objection de conscience ? Cela va de soi, la conscience s'arrête là où commence l'amour de la Patrie et du gainage.

Et que dire de ce rapport du Sénateur Éric Jeansannetas qui prétend que « *ce dispositif est une mascarade* ». Son rapport prétend que la mise en place du dispositif a été plus lente que prévue, qu'elle n'a pas rempli ses objectifs de représentativité sociale et qu'il n'y a pas assez de centres d'hébergement disponibles en été. Encore un parlementaire qui n'a pas compris le génie du Président.

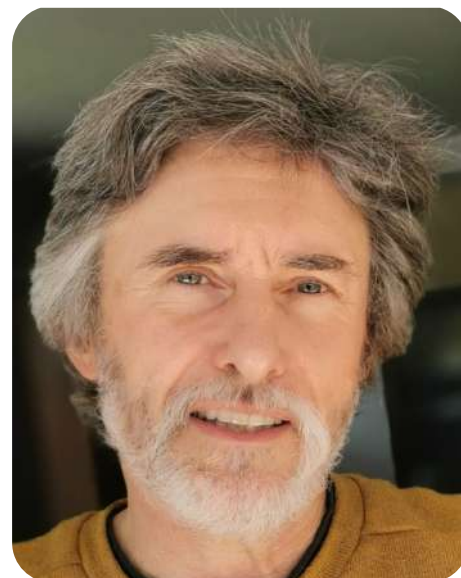
Enfin, la lecture du dernier rapport du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) tente de nous alerter sur la souffrance psychique des enfants, et là, on n'a plus du tout envie de rire. Ce rapport nous apprend que la jeunesse de notre pays va mal. Pour la seule année 2021, les épisodes dépressifs ont augmenté de 43% chez les 12-17 ans. La consommation chez l'enfant et l'adolescent a augmenté de 23% pour les antidépresseurs et de 16% pour les anxiolytiques. Notre jeunesse va mal, elle souffre des conséquences de la période Covid, de la peur de la crise climatique et du monde que nous allons leur laisser. Les enfants ont besoin de profs, d'infirmières, de psychologues, d'assistantes sociales, de pédiatres, de pédopsychiatres.

La solution qu'on leur propose ? Faire des pompes, saluer le drapeau et se mettre au garde à vous.

Finalement, on n'a plus envie de rire, la colère est trop forte.

Bertrand Psaume, Montpellier

## FORMATEURS : JE SOUHAITE VOUS DIRE...



***Je souhaite vous parler de l'issue d'un combat juridique qui m'a permis de faire reconnaître les préjudices dont je fus victime. Quel intérêt y a-t-il à ce que je vous raconte cela aujourd'hui ?***

Ce jugement met en évidence des manquements de l'employeur qui probablement font écho à la situation d'autres formateurs et/ou de ceux qui exercent déjà un mandat au sein d'un OGE (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Mon métier était formateur responsable de projet. Je travaillais à mi-temps dans un CFA-CFP à Nantes au sein d'un établissement Lassallien (OGE Saint Félix La salle – Nantes Erdre).

Fin 2015, à l'âge de 56 ans, épuisé, j'ai choisi de saisir le Conseil des Prud'hommes. Entre-temps, ne retrouvant pas la santé, le médecin du travail décida que j'étais inapte à mon poste de travail.

Le jugement au Conseil des Prud'hommes est donc intervenu par la suite. Et il a rendu son verdict.

Tout d'abord, mon employeur avait tellement abusé des modalités de l'annualisation et de la modulation du temps de travail<sup>1</sup> qu'il fut condamné à « *requalifier le contrat à mi-temps en contrat à temps plein avec rappel des salaires* ».

Ensuite, il avait tellement fait preuve de constance dans la détérioration de mes conditions de travail, que le conseil jugea « *que l'inaptitude au travail a bien une origine professionnelle à cause du harcèlement moral que l'Association OGE NANTES ERDRE a fait subir à Monsieur GUINEL* ». Le jugement dit, de ce fait, que le

1. En juillet 2014, notre bulletin Trait d'Union avait publié un article « Formateur : Temps de travail : attention, danger ! »

licenciement est sans cause réelle et sérieuse.

Un jugement reconnaissant un harcèlement moral est une décision rare.

Mais davantage encore, l'employeur s'était tellement attaché à m'éloigner et à me marginaliser de mes collègues de travail que le jugement le condamnera aussi à réparer les préjudices subis « *du fait des agissements discriminatoires* ».

Facteur aggravant, l'employeur s'est aussi tellement opposé à l'exercice de mes mandats syndicaux, par de nombreux procédés se combinant avec ce qui précède, qu'il sera condamné aussi « *pour violation du statut protecteur des mandats* ».

Fin 2022, soit 7 ans plus tard, mon employeur a été condamné définitivement pour ces faits.

Le processus discriminatoire n'a pas commencé en 2015 mais en 2009, lorsque je me suis engagé sur mes mandats<sup>2</sup> avec la CGT. Cela fait donc 13 ans.

J'ai sauvé ma santé par le combat que j'ai mené. Un combat qui m'a permis une réparation personnelle et la reconnaissance d'une injustice.

J'ai eu le soutien constant de ma famille et il est nécessaire d'avoir le soutien de son syndicat.

A mon sens, ce soutien du syndicat, pour qu'il soit effectif, doit s'inscrire dans la durée, être instrumenté, structuré, documenté et ce soutien doit être inconditionnel.

Jean-Claude Guinel, *Défenseur syndical CGT 44 DLAJ de l'Union Locale CGT de Carquefou*

2. Sur la période 2009-2015, je fus délégué du personnel CGT, secrétaire du CHSCT CGT et représentant CGT des formateurs à la commission paritaire nationale.



## REFUS D'INSTALLER

En 2022-2023, Mme X, maîtresse déléguée, devant faire de nombreux allers-retours à l'hôpital pour accompagner son compagnon atteint d'un cancer foudroyant, a dû déposer plusieurs arrêts maladies puis finalement, ne pouvant plus assurer son métier correctement, s'est résignée, sur les « conseils » de sa directrice, à démissionner. Si elle nous avait contacté (la CGT) à ce moment-là, nous lui aurions conseillé d'autres solutions, comme de voir avec son médecin pour un arrêt prolongé... Mais personne ne l'a informée, à un moment ou un autre, qu'elle avait des droits dans des circonstances aussi graves.

En septembre 2023, Mme X redémarre une suppléance dans un nouvel établissement mais apprend au bout d'une semaine, par le directeur, qu'elle ne peut être installée à ce poste. Le motif invoqué est la démission de son dernier poste.

En plus d'avoir perdu son compagnon et d'accumuler les difficultés financières, Mme X a perdu la possibilité d'exercer son métier, d'avoir une vie sociale et de subvenir aux besoins de sa famille.

Le syndicat, alerté, prend les choses en main et contacte le rectorat qui nous annonce que des dysfonctionnements sont à l'origine de ce refus, sans entrer dans les détails. Une fin de non-recevoir, en somme ! C'est en insistant pour demander la nature des dysfonctionnements que nous apprenons qu'il ne s'agit finalement pas de dysfonctionnements vis-à-vis des élèves, des parents, des collègues ou de la direction mais qu'il s'agit de retards et d'absences. Lorsque notre syndicat informe le rectorat des raisons de ces retards et absences avant cette démission, le rectorat dit être surpris. Pour autant, à aucun moment ils n'ont cherché à savoir ce que la

# Venez vous informer!



collègue vivait ni ce qui l'avait poussée à quitter son emploi... Heureusement, grâce à notre intervention notre collègue a pu retrouver son poste.

**Le rectorat est-il au service des personnels de l'éducation ? La CGT, elle, l'est bien !!**

Elsa MINC, *Créteil*

## LES INSPECTEURS SOUS L'INFLUENCE DES CHEF-FES D'ÉTABLISSEMENT DU PRIVÉ ?

La CGT Enseignement Privé a souvent été alertée et ne manque pas de s'interroger en ce qui concerne la répétition de propos pour le moins étonnants de la part d'inspecteurs. En effet, comment interpréter cette suggestion, rapportée à plusieurs reprises, où des inspecteurs de l'Éducation Nationale conseillent sans fard à des enseignant·es de demander une mutation ? Ces inspecteurs seraient-ils sous influence des chef-fes d'établissement du privé ? Faut-il que désormais les professeur·es aient à craindre un manque de déontologie, de bienveillance, d'expertise de la part d'inspecteurs sous influence alors qu'ils réclament de ces mêmes enseignant·es justement toujours davantage de déontologie, de bienveillance et d'expertise ? Des inspecteurs sous influence qui viendraient démolir un·e professeur·e, ce n'est pas une situation acceptable. L'expérience prouve aussi que mieux vaut ne pas trop se confier à un inspecteur. Trop souvent cela revient en

boomerang à l'enseignant·e de la part du·de la chef-fe d'établissement.

Enfin, est-il nécessaire de rappeler que certain·es chef-fes d'établissement du privé ne sont titulaires d'aucun concours et ne s'intéressent que fort peu aux textes réglementaires (exemple d'un·e chef-fe d'établissement qui ignorait qu'un·e agrégé·e était automatiquement titulaire). Parmi les fautes les plus souvent rencontrées chez certain·es chef-fes d'établissement du privé, on trouve les blagues au goût douteux, au relent misogyne, la violation du secret médical, le mépris du devoir de réserve, pour ne rien dire de l'*hubris* fréquent. Il arrive même qu'on puisse légitimement s'interroger sur leur niveau de lecture et d'écriture. Faut-il s'étonner que l'Éducation nationale manque de profs et en cherche désespérément ?

Christian ROBIN, *Paris*

# BÂILLONNÉE

*Bâillonnée, je me suis sentie dès le début de ma carrière. Les conditions de travail se dégradant, les missions supplémentaires s'accumulant, cette oppression ne m'a jamais quittée. Tant de choses j'aurais aimé dire aux parents de mes élèves, tant de choses que je ne pouvais exprimer par devoir de réserve ou par peur qu'ils ne se trompent d'ennemi. Ce n'est pourtant que la réalité de mon métier de professeure des écoles, dont ils doivent être les premiers informés.*

Voilà ce que j'aurais aimé leur dire :

« **Mes premières années ?** J'étais suppléante, payée au SMIC, toute seule dans la classe, sans tuteur et seulement quelques jours de formation. »

« **La nouvelle enseignante ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ?** Non, ce n'est pas une enseignante spécialisée. D'ailleurs, elle n'est même pas diplômée. Ce n'est pas exceptionnel dans l'Éducation Nationale. Il manque de nombreux enseignants spécialisés car le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) est un diplôme très difficile à obtenir. »

« **Si je suis absente ?** Il faut attendre une semaine avant que je sois remplacée, si suppléant disponible. Ce sera sûrement une personne qui n'a aucune expérience, ni formation, mais elle sera très motivée et elle va vite déchanter. »

« **L'AESH ?** Il n'y en a pas pour l'instant. C'est difficile d'en trouver car vu le nombre d'heures travaillées, le salaire est misérable. Certain-es sont disponibles mais elles et ils ne sont pas encore affecté-es. Elles et ils ne sont pas ou peu formé-es. Celle de l'ULIS ? Non, elle n'a pas plus d'expérience ou de formation. Elle est débutante alors qu'elle a un rôle d'éducatrice spécialisée. Et si elle est absente ? Elle ne sera pas remplacée, quel que soit le motif. »

« **J'ai 28 élèves et 6h dans une journée.** Il y a Kévin, TDAH (Trouble du Déficit de l'Attention avec Hyperactivité), Matéo avec des traits autistiques, Marie, Théo, Guillaume, Mohamed et Jihane avec de grandes difficultés scolaires (heu, à besoins particuliers) et Soan non-diagnostiqué et non-soigné dont les parents disent que tout va bien. Donc, non, je ne pourrai pas mettre en place tout ce qui est préconisé pour votre enfant car je suis seule dans la classe. Ce n'est pas évident d'agir ainsi : la culpabilité me ronge de ne pouvoir aider mes élèves comme ils le méritent. Chaque jour, je choisis de faire le plus urgent et le maximum en ne dépassant pas mes limites pour assurer ma présence et mon efficacité sur toute l'année. »

« **Les évaluations nationales ?** Ça sert à évaluer le système éducatif français... Même si nous savons qu'il est défaillant, le gouvernement utilise leurs résultats



pour prouver l'efficacité de ses réformes. C'est comme l'heure de français et de maths supplémentaire en 6ème enseignée par des professeur-es des écoles volontaires. Ce sont des décisions prises non pour améliorer le système, mais pour justifier leur politique : travailler plus pour gagner plus... Ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant dans le premier degré (école primaire). »

Par contre, voilà ce qu'elles et ils apprennent par eux-mêmes :

- 2 ans d'attente pour faire un bilan orthophonique
- 3 ans d'attente pour un bilan chez un pédopsychiatre (TDAH...)
- Un rendez-vous avec la psychologue scolaire ? Non, ce n'est pas possible. Il y en a seulement deux dans tout le département.

J'aurais aimé leur partager encore tant de dysfonctionnements mais je terminerais en leur disant : « Enseigner avec des effectifs aussi élevés nous oblige à fabriquer des moutons, sages et obéissants : peu de place à l'esprit critique. Parents, dénoncez avec nous ce système défaillant, maltraitant, qui nous empêche de former les citoyens de demain. »

Charlotte Cléro, Grenoble

# MA PREMIÈRE MANIF À PARIS

**Habitée des manifs à Rennes me voici en Commission Exécutive Nationale, instance dirigeante du syndicat national, à Paris, le jour de la première manif contre la réforme des retraites version 2023 (jeudi 19 janvier). Une certitude : je dois découvrir cet événement dans la capitale.**

**14h** : rassemblement place de la République. Parvenir jusqu'au camion de la FEREC-CGT s'avère assez long compte tenu de la foule présente. Ça fait chaud au cœur que l'intersyndicale unitaire pour la première fois depuis 13 ans permette cette opposition à un projet inique.

On attend, on attend, on attend. J'aurais eu le temps de faire la sieste. Il fait froid, 4 degrés maximum. Ce n'est pas un temps rennais, mais on est bien couvert. Heureusement, la CGT a pensé à tout : plusieurs camions proposent des boissons chaudes ou réconfortantes.

**15h30** : on essaie de quitter République pour accéder au début du cortège et pouvoir marcher. La place bondée empêche tout déplacement fluide : à certains endroits, on commence par mettre un pied puis une épaule, puis la tête et on avance en prenant soin de ne déséquilibrer personne. Impressionnant.

Une foule immense se déploie devant et derrière nous, impossible de voir le début ou la fin. Avec un autre camarade, je commence à marcher, contente de faire partie du nombre des opposant-es à cette casse des retraites. Les slogans expriment la colère des gens « *qui sème la misère récolte la colère* » ; « *François Pinault + 15 milliards en 2020* » (Attac) ; « *Hey le gouvernement, prends ma retraite et donne la tienne* » ; « *On vit plus vieux et c'est tant mieux, ce n'est pas pour crever au boulot ! Ni pour se retrouver aux minima sociaux* » (Lutte Ouvrière) ; « *tu l'as dans l'cul en 8 lettres ? = retraite* » (dessin de Valère) ; « *Macron, méprisant de la République* » (LFI) ; « *travail, famine, pâte-riz* » ; « *réforme des cadres : 3/4 des cadres sont contre* » (CGT Ugict) ; « *la retraite avant l'arthrite* »...

**18h** : Bastille, la nuit est tombée, le fond de l'air est rouge et les gens chantent et dansent.

**19h30** : Nation, la tête de cortège fait une haie d'honneur aux suivant-es et tout le monde chante l'Internationale, poing levé et déterminé !

**20h30** : les derniers terminent leur manif.

**Fin de la première journée de manifestation** : au moins deux millions de manifestant-es dans les rues de France. Aucun débordement. Le gouvernement s'était planqué en Espagne mais il doit comprendre la colère du peuple. C'est nous la richesse.

On a remis ça le 31 janvier, le 7 février, le 11 février... le 6 juin.

Mais là, pour moi, c'était dans ma région avec les camarades.

Delphine RUAUX, Rennes



# Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !



Parce que les vacances c'est essentiel,  
vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année

- > Laissez-vous guider par les inspirations de notre réseau de proximité **au cœur des territoires** et par les offres de **toutes les enseignes** acceptant le Chèque-Vacances
- > **Choisissez librement le format de vos Chèques-Vacances** et échangez-les en fin de validité (2 ans en plus de l'année d'émission)

Pour en savoir plus,  
contactez votre CSE

Choisissez le Chèque-Vacances  
qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**

l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**

le format papier



LE **GUIDE** CHÈQUE-VACANCES

[Leguide.ancv.com](https://leguide.ancv.com)

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS, LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION

  
**ancv**  
CHÈQUE-VACANCES